



Bulletin Officiel

N°6119 Vendredi 05 Juin 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS – SOTIPAPIER -	6-10
APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES – SOTIPAPIER -	11-15
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS -	16

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE SIMPAR - AGO -	17
SOCIETE SIMPAR - AGE -	18
BH ASSURANCE - AGO -	19-20

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH ASSURANCE - AGO -	21-24
----------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS -	25
------------------------------------------------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ARAB TUNISIAN BANK – ATB -

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2020

- AMEN PREMIERE SICAV
- SICAV BH OBLIGATAIRE
- SICAV BH CAPITALISATION

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
ège Social : 13, rue Ibn AbiDhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS

1. Objet

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » se doit de réserver deux (2) sièges au sein de son conseil d'administration au profit d'administrateurs indépendants.

A cet effet, la société **SOTIPAPIER informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une** prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique qui jouit de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gestion d'une Business Unit ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec SOTIPAPIER, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de SOTIPAPIER ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTIPAPIER ;

Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOTIPAPIER détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans)

- ou un salarié de SOTIPAPIER, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de SOTIPAPIER ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de SOTIPAPIER ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de SOTIPAPIER ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOTIPAPIER ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur indépendant :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTIPAPIER et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (*Annexe 2*) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;

- Une attestation de situation fiscale ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **SOTIPAPIER** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs indépendants » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **SOTIPAPIER** situé au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, au plus tard le 29 juin 2020 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTIPAPIER »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
ge Social : 13, rue Ibn AbiDhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1. Objet

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » se doit de réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **SOTIPAPIER informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue** d'une Assemblée Spéciale réunissant les actionnaires minoritaires qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse.

Par ailleurs, la société **SOTIPAPIER informe ses actionnaires que la ratification de cette élection aura lieu lors de la tenue** d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse, à la suite de la tenue de l'Assemblée Spéciale réunissant les actionnaires minoritaires susmentionnée.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique qui jouit de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gestion d'une Business Unit ;
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital social de SOTIPAPIER ne dépassant pas 0,5 % ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société SOTIPAPIER, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de SOTIPAPIER ;

- Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTIPAPIER ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOTIPAPIER détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de SOTIPAPIER, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOTIPAPIER ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de SOTIPAPIER ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTIPAPIER et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (*Annexe 2*) ;
- Une attestation du nombre d'actions détenues par le candidat justifiant le taux de participation dans le capital social de SOTIPAPIER. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Tunisie Clearing, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de SOTIPAPIER, sis au 5, rue du Yen, les Jardins du Lac II, 1053, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **SOTIPAPIER** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **SOTIPAPIER** situé au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, au plus tard le 29 juin 2020 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Spéciale, dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement, parmi la liste des candidats retenus.

La ratification de cette élection aura lieu lors de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (suivant la tenue de l'Assemblée Générale Spéciale), dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTIPAPIER »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabes km 1.5 Sfax-Tunisie

La société MPBS informe ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le lundi 1^{ER} juin 2020, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2019 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatif au dit exercice.

Les états financiers individuels de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 1 752 834 TND fin 2019.

Le résultat net de l'ensemble consolidé fin 2019 est de 2 907 804 TND.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le samedi 11/07/2020 à 11h à l'IACE section Sfax et propose de sursoir toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Vendredi 26 Juin 2020 à 16 heures 30 minutes** à **l'espace "Tunis Arena" Avenue Principale Les berges du lac 1**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et sur les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.
5. Quitus aux membres du conseil d'administration.
6. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2019.
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur et nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration.
8. Franchissement de seuil de participation à la hausse.
9. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **Vendredi 26 Juin 2020 à 16 heures** à **L'espace "Tunis Arena" Avenue Principale Les Berges Du Lac 1, TUNIS** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Mise à jour des statuts par la modification des articles 10-17-18-23-25-29-32-41-45.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE(*)

SOCIETE : BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **BH Assurance** »,

BH Assurance vous informe que la réunion de son **Assemblée Générale Ordinaire** aura lieu le **Vendredi 26 juin 2020** à 10h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord – Tunis. Par ailleurs, et au vu des circonstances actuelles, la réunion sera tenue à distance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2019 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Réaffectation de réserves
- 7- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques.
- 9- Renouvellement total ou partiel du mandat d'administrateurs
- 10- Désignation du co-commissaire aux comptes ;
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou au représentant des petits porteurs.

BH Assurance informe ses honorables actionnaires que tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, sur notre site web sur l'adresse suivante : **www.bh-assurance.com**.

Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou au représentant des petits porteurs. Un

- Suite -

Formulaire unique de vote et un formulaire de procuration sont téléchargeable sur notre site web susmentionné.

Une fois remplis et signés, le formulaire de vote par correspondance ou le formulaire de procuration, doivent être adressés à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : AG@bh-assurance.com

La date limite de réception des Formulaires dument remplis et signés est le 24.06.2020.

Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse mail suivante : AG@bh-assurance.com avec indication de : Nom et Prénom, ou Raison Sociale ; CIN ou Identifiant unique, Nombre des actions détenues et dénomination de l'intermédiaire en bourse. (consulter notre formulaire d'inscription sur notre site web www.bh-assurance.com.)

Par ailleurs, les actionnaires de BH Assurance peuvent adresser via email, à l'adresse AG@bh-assurance.com, toute question et/ou observation, adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le 24.06.2020.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire se feront en présence d'un huissier de justice.

(*)Avis de convocation annule et remplace celui publié au BO n°6070 du 24 mars 2020.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE : BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale qui se tiendra en date du 26 Juin 2020. Ledit projet annule et remplace celui publié au BO n°6070 du 24 mars 2020.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2013 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2012, et dont le montant s'élève à 2 152 900 Dinars devenu libre.

Par ailleurs l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter un montant de 450 000 Dinars des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Par conséquent, le montant des réserves extraordinaires avant répartition du résultat 2019 est ainsi modifié :

EN DT

	Montant
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	1 411 536,00
Réserves Extraordinaires constituées après le 31.12. 2013	14 129 512,00
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2019	15 541 048,00
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2013 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2012, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	2 152 900,00
Résultats reportés provenant des Réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	-450 000,00
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	961 536,00
Réserves Extraordinaires constituées après le 31.12. 2013	16 282 412,00
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2019	17 243 948,00

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2019 fait ressortir un bénéfice net de 9507 169,614D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Suite -

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	9507 169,614
Report exercice 2018	791 736,035
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	450 000,000
Total	10 748 905,65
Réinvestissement exonéré	4 000 000,00
Réserves pour fond social	150 000,00
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2019	2 210 000,00
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	450 000,00
Réserves Extraordinaires	3 500 000,00
Report à nouveau exercice 2019	438 905,649

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1 D par action, soit un montant global de 2660 000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 450 000D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Cette résolution mise aux voix est

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2019, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunérations et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2019 à un montant net de 5000 D par membre et par comité.

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du présent conseil arrive à expiration décide de renouveler pour 3 ans le mandat des administrateurs suivants :.....

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Nommer « Groupement PROAUDIT +CMA Audit & conseil » en tant que Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021 et 2022.

Cette résolution mise aux voix est

DIXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

Société « MPBS »

Siège social : Route de Gabes km 1.5– 3003 Sfax
Tunisie

La société Manufacture de Panneaux Bois Du Sud « **MPBS** » informe le public et ses actionnaires que l'augmentation du capital social d'un montant de **3 893 440 dinars** décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 février 2020** a été réalisée par la conversion des comptes courants actionnaires avec une suppression des droits préférentiels de souscription et ce par l'émission de **1 946 720 Actions** nouvelles de **2 dinars** chacune, avec une prime d'émission unitaire de **3,650** dinars.

Le capital social de la société « **MPBS** » est ainsi porté de **1 5 627 150 DT** à **19 520 590 DT** divisé en **9 760 295** actions nominatives de nominal **(2)** dinars chacune et l'article **6** des statuts a été modifié en conséquence.

2020 - AS - 0656

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	193,184	193,213	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	131,964	131,984	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	110,973	110,987	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17		114,417	117,652	117,671	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	115,480	115,497	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	112,381	112,403	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	111,637	111,651	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	45,711	45,715	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,143	32,146	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	108,696	108,719	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,060	17,062	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	123,419	123,432	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,167	1,167	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	114,846	114,846	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,266	11,268	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	161,480	161,508	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,290	11,291	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,785	1,787	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	61,915	61,922	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	128,523	128,556	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	104,196	104,238	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	102,350	102,369	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	128,505	128,771	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	494,190	494,883	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	117,407	116,313	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,265	120,274	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	124,990	125,004	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	106,987	106,998	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	98,876	99,049	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	171,212	169,952	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	90,240	89,830	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	117,983	118,014	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	154,090	154,789	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	137,861	138,832	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	91,802	91,760	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	20,512	20,525	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2083,540	2094,765	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	119,847	120,116	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	178,185	180,445	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	15,805	16,060	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,657	2,697	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,396	2,424	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	65,265	65,966	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,061	1,096	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,251	1,252	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,131	1,146	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,075	1,098	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	105,357	106,493	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	128,071	129,315	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1071,241	1088,960	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	10,732	10,895	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,204	9,262	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	82,803	82,893	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,654	106,666
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	98,662	98,672
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	104,731	104,747
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	101,864	101,880
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	103,187	103,206
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	106,395	106,411
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	103,230	103,246

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,640	100,654
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	101,764	101,771
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,045	104,061
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	105,758	105,776
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,392	103,402
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	102,694	102,705
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	107,334	107,349
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,393	102,403
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	101,313	101,331
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	104,570	104,582
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,474	101,489
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	100,967	100,977
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	104,621	104,632
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	100,943	100,953
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	104,248	104,260
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	102,603	102,618
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	104,320	104,335
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	106,688	106,854
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,870	58,024
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	88,246	87,855
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,766	17,846
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	290,725	291,371
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2059,583	2063,367
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	71,394	71,132
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,728	55,760
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	105,208	105,389
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,848	10,880
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,656	12,683
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	13,917	13,946
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,261	12,297
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	147,468	147,481
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,021	7,987
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	102,678	102,012
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	80,800	79,901
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	83,029	81,990
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	97,035	97,072
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	85,581	85,718
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2,343	92,975	88,419	88,339
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,966	8,938
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	88,673	88,654
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	136,154	136,225
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	92,085	92,858
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	109,295	109,791
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	108,195	109,922
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	166,495	167,422
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	164,744	165,402
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	152,223	154,345
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	19,311	19,720
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	122,611	126,483
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	132,603	133,332
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5238,014	5047,148
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	4929,554	4910,531
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	83,492	81,792
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4544,750	4290,678
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,262	9,360
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	163,703	154,783
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	117,205	117,144
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9810,608	9866,374

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 23 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	269 743	195 531
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	520 576	508 360
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 377 606	4 161 650
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	21 704	64 096
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 344 112	1 288 524
Titres mis en équivalence	6	26 335	52 917
AC6 Valeurs immobilisées	7	90 766	75 140
AC7 Autres actifs	8	128 253	137 806
TOTAL ACTIF		7 779 096	6 484 024
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	9	674 000	785 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	293 526	113 387
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	11	5 233 804	4 642 736
PA4 Emprunts et ressources spéciales	12	693 439	288 887
PA5 Autres passifs	13	238 666	60 279
TOTAL PASSIF		7 133 435	5 890 289
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves groupe		467 752	471 423
CP5 Résultats reportés		767	1 449
CP6 Résultat consolidé de l'exercice		8 817	9 681
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	577 336	582 553
Part des minoritaires dans les réserves		67 993	10 287
Part des minoritaires dans le résultat		332	895
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		7 779 096	6 484 024

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2019	31.12.2018
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	756 044	679 462
HB02	Crédits documentaires	16	396 048	207 179
HB03	Actifs donnés en garantie	17	722 000	728 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 874 092	1 614 641
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		180 416	230 569
HB05	Engagements sur titres		1 000	750
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			181 416	231 319
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	1 123 043	786 434

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2019	Exercice 2018
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	473 327	357 371
PR2	Commissions (en produits)	21	68 466	67 252
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	22 171	24 597
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	73 651	71 641
Total produits d'exploitation Bancaire			637 615	520 861
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	358 977	263 314
CH2	Commissions encourues		7 895	8 508
Total charges d'exploitation Bancaire			366 882	271 822
Produits nets Bancaires			270 743	249 039
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(54 786)	(56 824)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(12 367)	(15 988)
PR7	Autres produits d'exploitation		563	112
CH6	Frais de Personnel	27	(110 311)	(95 508)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(64 282)	(55 124)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(17 375)	(17 385)
Résultat d'exploitation			12 184	8 322
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		576	4 446
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	29	(372)	(1 158)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(2 980)	(904)
Résultat des activités ordinaires			9 408	10 706
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(260)	(130)
Résultat net consolidé			9 149	10 576
Part du résultat revenant aux minoritaires			332	895
Résultat net part du groupe			8 817	9 681

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		588 630	468 456
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(352 467)	(277 001)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		174 958	(110 651)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(1 321 373)	(162 803)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		767 712	(9 535)
Titres de placement		64 096	(7 650)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(95 628)	(91 041)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		145 118	(140 250)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		9 934	-
Impôt sur les sociétés		(4 212)	(2 588)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(23 233)	(333 063)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		61 746	79 440
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(31 268)	101 962
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(29 230)	(14 421)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		1 249	166 981
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		74 916	11 340
Remboursement d'emprunts		203 264	(7 477)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		111 516	6 719
Dividendes versés		(7 000)	(22 847)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		382 695	(12 265)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		360 711	(178 348)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(355 177)	(176 829)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	5 534	(355 177)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2019**

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2019, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	100,00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Filiale	Intégration globale	41,24%
Arab Tunisian Invest*	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,92%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,09%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,29%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,34%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	89,60%

Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	15,16%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,63%
Axis Prudent*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,67%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	20,01%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,15%
FCP SALAMETT PLUS*	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,76%
FCP SALAMETT CAP*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,18%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%
SARI*	Immobilier	Associée	Mise en équivalence	40,12%
ATL LLD*	Service	Filiale	Intégration globale	41,08%

*Rapports d'audit 2019 non-communicués.

Au cours de l'exercice 2019, l'Arab Tunisian Lease a procédé à une augmentation de capital en numéraire pour 7 500 000 dinars, soit 7 500 000 actions nouvelles. L'ATB a souscrit à titre irréductible et réductible dans cette augmentation de capital. Ainsi, la participation de l'ATB dans l'ATL s'est renforcée en 2019 pour atteindre un pourcentage de contrôle direct de 40.78%. Etant donné la représentation accentuée de l'ATB dans le conseil d'administration de l'ATL, cette dernière a été considérée, en 2019, comme une filiale et par la suite elle a été consolidée par intégration globale.

Ce renforcement de la participation du Groupe ATB dans l'ATL, en 2019, a engendré l'entrée en périmètre de consolidation de 2 sociétés nouvelles SARI et ATL LLD.

Par ailleurs, il est à noter qu'au cours de l'exercice 2019, deux sorties du périmètre de consolidation ont eu lieu. Il s'agit de deux fonds communs de placements liquidés : FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT 100.

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

• Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;

- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2011-2018.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2019. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2019 sur la même proportion en 2018. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application *des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.*

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 269 743 KDT au 31.12.2019 contre 195 531 KDT au 31.12.2018 soit une augmentation de 74 212 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	38 907	38 232
Compte courant BCT	230 808	157 271
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	6	6
Total	269 743	195 531

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent 520 576 KDT au 31 décembre 2019 contre 508 360 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 12 216 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	219 495	404 235
Prêts aux établissements bancaires	263 380	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	21
Total créances sur établissements bancaires	485 078	450 246
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 057	13 206
Prêts aux établissements financiers	28 441	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	904
Autres créances	-	-
Total créances sur établissements financiers	35 498	58 114
Total	520 576	508 360

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde net de 5 377 606 KDT contre 4 161 650 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 1 215 956 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	469 634
Avances sur placements à terme	30 761	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	2 241
Autres créances	0	6 215
Total comptes débiteurs & Autres créances	602 606	491 111
Portefeuille Escompte	697 635	392 623
Crédits à la clientèle non échus	3 833 532	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	302 913	286 442
Produits à recevoir	33 212	29 912
Produits perçus d'avance	(23 848)	(9 168)
Créances impayées	394 921	340 986
Total autres concours à la clientèle	5 238 364	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	89 049	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	958
Total Crédits sur ressources spéciales	90 033	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 931 003	4 599 257
A déduire couverture :		
Agios réservés	(151 205)	(116 044)
Provisions individuelles	(317 254)	(256 438)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(52 954)	(40 947)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(31 985)	(24 178)
Total Provisions et agios	(553 398)	(437 607)
Total net des créances sur la clientèle	5 377 606	4 161 650
Note 4. Portefeuille-titres commercial		
Le solde net de cette rubrique est de 21 704 à fin 2019, contre 64 096 KDT à fin 2018, soit une diminution 42 392 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :		
Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres de placement	21 704	64 096
Total	21 704	64 096
Note 5. Portefeuille d'investissement.		
Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 344 112 KDT au 31.12.2019, contre 1 288 524 KDT au 31.12.2018 soit une augmentation de 55 588 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :		
Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres d'investissement	944 561	954 677
Titres de participations	421 611	353 368
Créances rattachées	48 047	32 973
Total brut du portefeuille d'investissement	1 414 219	1 341 018
Provisions	(70 107)	(52 494)
Total provisions et plus-value réservées	(70 107)	(52 494)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 344 112	1 288 524

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 26 335 KDT à la date du 31 Décembre 2019, contre 52 917 KDT au 31 Décembre 2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres A T L	-	26 625
Titres A T I	2 856	3 034
Titres A F C	1 462	1 413
Titres UNIFACTOR	4 640	3 878
Titres Arabia Sicav	5 174	5 049
Titres Sanadett Sicav	10 305	11 347
Titres Axis Trésorerie	218	216
Titres Axis Prudent	63	65
Titres CODIS	1 184	565
FCP IRADETT 20	-	76
FCP IRADETT 50	124	122
FCP IRADETT 100	-	105
FCP IRADETT CEA	96	102
FCP SALAMETT PLUS	78	207
FCP SALAMETT CAP	118	113
SARI	18	-
Total Titres mis en équivalence	26 335	52 917

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 Décembre 2019 à 90 766 KDT contre 75 140 KDT au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 15 626 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.18	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.19	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	VCN au 31.12.19
1) Immobilisation Incorporelles	39318	9230	0	48548	-26095	-5571	0	-31667	16881
Logiciels	38771	9227	0	47998	-25944	-5560		-31505	16493
Droit au bail	429	0	0	429	-151	-11	0	-162	267
Autres immobilisations incorporelles	118	3	0	121	0		0	0	121
2) Immobilisations Corporelles	167475	7451	-6358	168530	-110972	-10579	6291	-115260	53264
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>84887</u>	<u>2784</u>	<u>-10</u>	<u>87625</u>	<u>-50361</u>	<u>-3498</u>	<u>7</u>	<u>-53852</u>	<u>33773</u>
Terrains d'exploitation	5167	0	0	5167	-	-	-	0	5167
Bâtiments	23893	0	0	23893	-9612	-398	0	-10010	13883
Aménagements de bâtiments	55827	2784	-10	58565	-40748	-3101	7	-43842	14723
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8908</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>8908</u>	<u>-7287</u>	<u>-178</u>	<u>0</u>	<u>-7465</u>	<u>1443</u>
Terrains hors exploitation	36	0	0	36	0	0	0	0	36
Bâtiments	8872	0	0	8872	-7287	-178	0	-7465	1407
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>9694</u>	<u>1436</u>	<u>-399</u>	<u>10731</u>	<u>-6754</u>	<u>-635</u>	<u>382</u>	<u>-7006</u>	<u>3724</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>12660</u>	<u>2041</u>	<u>-1388</u>	<u>13313</u>	<u>-8790</u>	<u>-1646</u>	<u>1345</u>	<u>-9091</u>	<u>4222</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>46100</u>	<u>1074</u>	<u>-4561</u>	<u>42613</u>	<u>-35220</u>	<u>-4374</u>	<u>4557</u>	<u>-35037</u>	<u>7576</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>5188</u>	<u>98</u>	<u>0</u>	<u>5286</u>	<u>-2531</u>	<u>-243</u>	<u>0</u>	<u>-2774</u>	<u>2512</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>38</u>	<u>17</u>	<u>0</u>	<u>55</u>	<u>-30</u>	<u>-5</u>	<u>-</u>	<u>-35</u>	<u>14</u>
3) Immobilisations encours	8012	10587	-58	18517	0	0	0	0	20542
Immobilisations corporelles encours	4494	891	-58	5303	0	0	0	0	5303
Immobilisations incorporelles encours	3518	9696	0	13214	0	0	0	0	13214
Ecart Acquisition	4116	0	0	4116	-1886	-205	0	-2091	2025
Total	214805	27278	-6417	235662	-137068	-16151	6291	-146927	90766

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à 128 253 KDT au 31.12.2019, contre 137 806 KDT au 31.12.2018 soit une diminution nette de 9 553 KD, détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits & Avances aux Personnels	29 709	25 589
Impôts Actif	6 864	5 996
Impôts différer Actif	4 040	(49)
Stocks Imprimés & Fournitures	1 655	1 490
Charges à répartir	2 774	1 589

Comptes d'attente	90 444	109 369
Crédits pris en charge par l'Etat	271	288
Provisions pour risques et charges	(7 505)	(6 466)
Total	128 253	137 806

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 2 774 KDT au 31.12.2019 contre un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018 soit une augmentation de 1 185 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.19	Résorptions cumulées 2018	Résorption Exercice 2019	Résorptions cumulées 2019	V.Netto 31.12.19
Autres charges à répartir	8 363	3 954	1 635	5 589	2 774
Total	8 363	3 954	1 635	5 589	2 774

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 674 000 KDT enregistrant ainsi une diminution de 111 000 KDT par rapport au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts auprès de la BCT Dinars	674 000	785 000
Total	674 000	785 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 293526 KDT contre un solde de 113 387 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Etablissements bancaires	276 677	102 851
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	271 085	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 763	3 991
Etablissements financiers	16 858	10 536
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 859	10 536
Total	293 526	113 387

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 233 804 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 4 642 736 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	1 650 036	1 531 992

Dépôts à Terme	2 187 226	1 782 709
Comptes d'épargne	1 157 989	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	227 932	238 151
Dettes rattachées	10 621	7 365
Total	5 233 804	4 642 736

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 693 439 KDT au 31 Décembre 2019, contre 288 887 KDT au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 404 552 KDT

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts matérialisés	383 639	92 025
Emprunts Obligataires	234 066	25 406
Emprunts subordonnés	130 749	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	18 824	5 390
Ressources spéciales	309 802	196 862
Ressources extérieures	305 415	153 107
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ressources extérieures en devises	235 110	74 109
Ressources budgétaires	1 914	2 084
Autres ressources	0	40 620
Dettes rattachées sur ressources spéciales	2 473	1 051
Total	693 439	288 887

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2019 à 238 666 KDT contre 60 279 KDT à fin 2018, soit une augmentation de 178 387 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Frais liés au Personnel	32 877	30 322
Divers frais à payer	74 785	11 601
Impôts Passifs	18 084	17 374
Provisions pour risques et charges	7 645	7 247
Comptes D'attente	105 275	(6 265)
Total	238 666	60 279

La banque a reçu en date du 30 Décembre 2019, la notification des résultats de la mission de contrôle de l'année 2015. De même, la banque a reçu en date du 13 mars 2020, la notification des résultats de la mission de contrôle des années 2016, 2017 et 2018. Ces notifications ont comporté :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et des pénalités s'y rattachant de 741 KDT pour 2015 et de 2 322 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,195MDT.

La liquidation de l'impôt dans le cadre d'une conciliation avec l'administration fiscale exigera la constatation des deux éléments ci-dessus.

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2019, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 645 661 KDT à fin 2019, contre 593 735 KDT à fin 2018, soit une augmentation 51 926 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2019 avant affectation	Solde au 31.12.2018 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	468 519	472 872
Résultat consolidé	8 817	9 681
Total capitaux propres groupe	577 336	582 553
Part des minoritaires dans les réserves	67 993	10 287
Part des minoritaires dans le résultat	332	895
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	645 661	593 735

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	8 482	444 604
Arab Tunisian Lease	1 575	14 196
A F C	(105)	1 277
Arab Tunisian Invest	(8)	(282)
Arab Tunisian Develop	(1 816)	7 632
Arab Tunisian Lease LLD	-	-
UNIFACTOR	657	2 265
Arabia Sicav	115	(1 705)
Sanadett Sicav	495	(283)
Axis Trésorerie	10	8
Axis Prudent	2	31
FCP IRADETT 50	3	50
FCP IRADETT CEA	2	24
FCP SALAMETT PLUS	3	4
FCP SALAMETT CAP	6	42
CODIS	313	259
SARI	(917)	397
Total	8 817	468 519

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 756 044 KDT au 31 décembre 2019 contre 679 462 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
en faveur des banques	362 129	261 409
en faveur de la clientèle	393 915	418 053
Total	756 044	679 462

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	362 129	362 129
en faveur de la clientèle	-	-	393 915	393 915
Total	-	-	756 044	756 044

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 396 048 KDT au 31 décembre 2019 à 207 179 KDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits documentaires Import	248 820	138 201
Crédits documentaires Export	147 228	68 978
Total	396 048	207 179

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	248 820	248 820
Crédits documentaires Export	-	-	147 228	147 228
Total	-	-	396 048	396 048

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Effets refinançables données en garantie	428 000	390 000
BTA données en garantie	282 000	320 000
Emprunt national donné en garantie	12 000	18 000
Total	722 000	728 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 181 416 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement donnés	180 416	230 569
En faveur de la clientèle	180 416	230 569
Engagements sur Titres	1 000	750
Participations non libérées	1 000	750
Total	181 416	231 319

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	=	=	180 416	180 416
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	180 416	180 416
Engagements sur Titres	=	=	1 000	1 000
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	-	-	181 416	181 416

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à 1 123 043 KDT contre 786 434 KDT au 31 décembre 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Garanties reçues de l'Etat	1 129	1 143
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	344 415	267 369
Garanties reçues de la clientèle	777 499	517 922
Total	1 123 043	786 434

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	746	66 943	176 220	285 363
1	144	47 250	27 903	270 260
2	80	-	135	7 374
3	77	131	84	12 694
4	82	3 200	19 090	115 199
5	-	3 460	-	86 609
Total général	1 129	120 984	223 432	777 499

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 968 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues au comptant à livrer	(6 651)	(13 348)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 619	10 615
Total	3 968	(2 733)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à (340 070) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues à terme à livrer	(345 666)	(280 816)
Devises achetées à terme à recevoir	5 596	46 023
Total	(340 070)	(234 793)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 473 327 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	12 848	10 389
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 008	4 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 840	5 439
Opérations avec la clientèle	460 479	346 982
Intérêts sur crédit CT & MLT	397 191	291 204
Intérêts sur comptes courants débiteurs	63 288	55 778
Total	473 327	357 371

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 68 466 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 67 252 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Commissions sur comptes et moyens de paiement	40 563	42 488
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 057	8 158
Récupérations et autres commissions	14 693	10 912
Commissions sur opérations internationales	4 153	5 694
Total	68 466	67 252

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 171 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 24 597 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Gain net sur titres de placement	-24	1 327
Gain net sur opérations de change	22 195	23 270
Total	22 171	24 597

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	-24	1 327
Total Gain net sur titres de placement	-24	1 327

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Profit/ Perte sur opérations de change	2 149	5 272
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(3 512)	(143 389)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	23 558	161 387
Total Gain net sur opérations de change	22 195	23 270

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 73 651 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 71 641 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	73 019	68 372
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	619	440
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	14	2 829
Total	73 651	71 641

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	56 283	57 416
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 949	3 822
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	24	75
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	5 620	6 925
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	141	134
Total	73 124	68 372

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Produits sur bons de trésor	54 439	53 573
Décote sur bons de trésor	(511)	(1 038)
Prime sur bons de trésor	2 355	4 881
Total	56 283	57 416

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 358 977 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 263 314 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts encourus et charges assimilées	358 904	263 254
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	72 380	88 835
Opérations avec la clientèle	232 834	161 856
Emprunts et ressources spéciales	53 689	12 563
Autres intérêts et charges	73	60
Total	358 977	263 314

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 54 786 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotations aux provisions sur créances douteuses	46 951	54 551
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 295	2 766
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	13 074	14 443
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	6 464	4 364
Frais de recouvrement	969	455
Total dotations	70 753	76 579
Pertes sur créances	3 001	4 249
Total dotations & pertes et radiations sur créances	73 754	80 828
Reprises de provisions sur créances douteuses	-11 384	(17 744)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-1 067	(5 900)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-6 516	(360)
Total Reprises	-18 967	(24 004)
Total des reprises et des récupérations sur créances	-18 967	(24 004)
Total	54 787	56 824

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 367 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	22 604	16 054
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	-10 237	(66)
Total	12 367	15 988

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 110 311 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 95 508 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 14 803 KDT.

Désignation	2019	2018
Rémunération du personnel	88 193	74 709
Charges sociales	18 705	17 390
Autres charges liées au personnel	3 413	3 409
Total	110 311	95 508

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 64 282 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 55 124 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 9 158 KDT.

Désignation	2019	2018
Frais d'exploitation non bancaires	18 184	16 613
Autres charges d'exploitation	46 098	38 511
Total	64 282	55 124

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Désignation	2019	2018
Plus-values sur cession des immobilisations	(626)	(891)
Autres résultats exceptionnels	998	2 049
Total	372	1 158

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Contribution conjoncturelle	260	130
Total	260	130

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de 5 534 KDT contre un solde de (355 177) KDT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	269 742	198 054
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	259 032	397 638
Titres des sociétés cotées et des sicav	21 704	18 519
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(544 944)	(969 388)
Total	5 534	(355 177)

Note 32. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 21 Avril 2020. Depuis cette date un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Face à cette situation, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie à travers les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07 a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

La banque est tenue d'appliquer les mesures prévues dans ces différentes circulaires.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle-même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

GRUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

2. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 577 336 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 8 817 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers "Evaluation des engagements et des provisions y afférentes", la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles:
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2019, à 5 931 003 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 151.205 KDT et à 402.193 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 56.387 KDT, soit un montant net de 295.915 KDT, représentant 4% du total bilan-actif.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2019 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. La note 2 des états financiers consolidés indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
2. La note 32 sur « les événements postérieurs à la date de clôture », qui précise que le groupe ATB, devant les risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, a actionné un plan de continuité d'activités à partir du 23 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités strictement nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 " Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires".
3. La note 13 sur les « Autres passifs », qui précise que la société mère ATB a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

En Décembre 2019, une notification des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2015 a été adressée à la société en ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 741 KDT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ladite vérification. Par ailleurs, en Mars 2020, une notification des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018 a été adressée à la société et réclamant un montant de 2 322 KDT au titre des impôts et taxes dues. La société a constaté une provision d'un montant de 2 200 KDT qui a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2019 pour couvrir ce risque.

Ainsi, au stade actuel des procédures, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 5 juin 2020

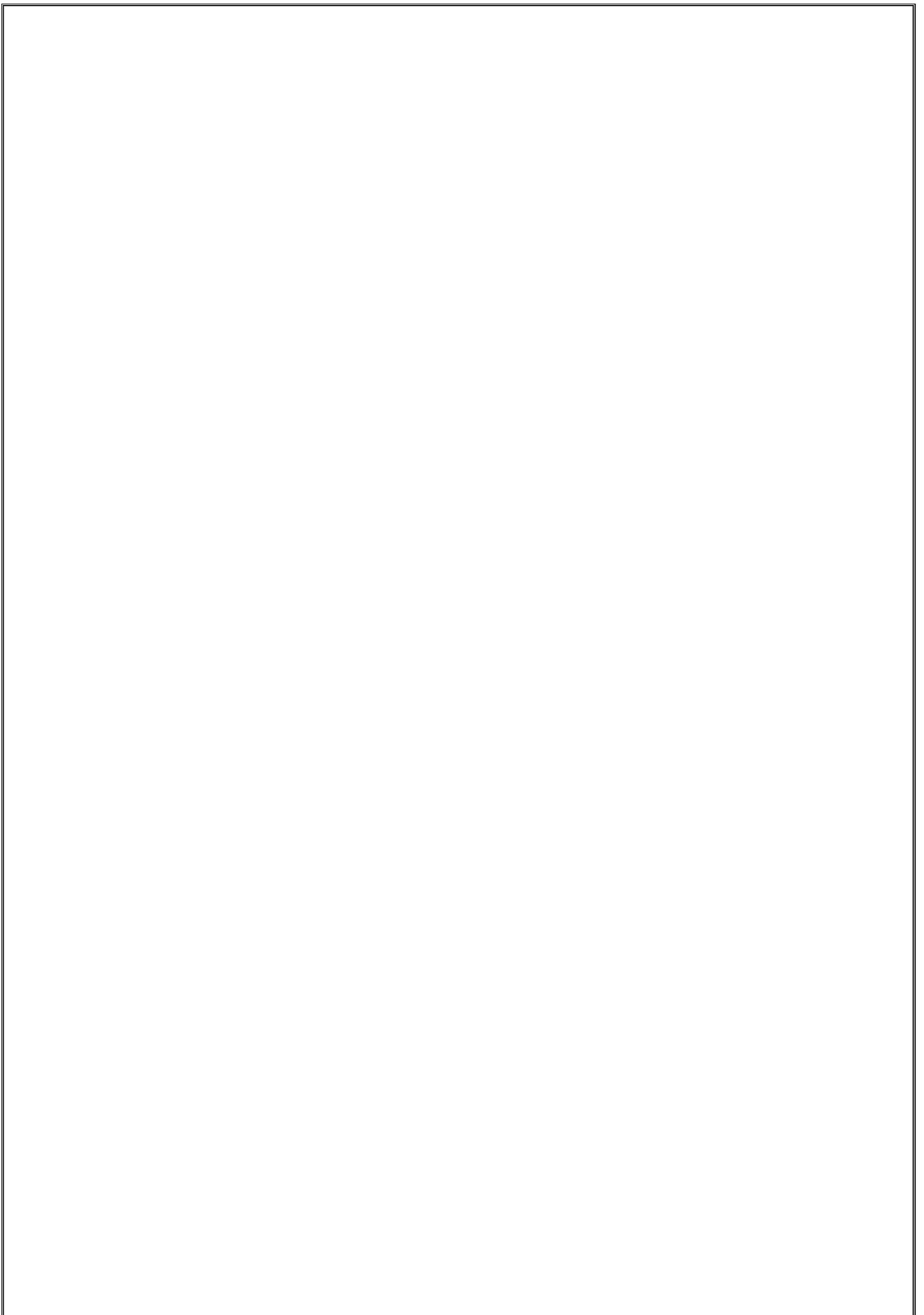
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International**

Chiheb GHANMI



AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 89.267.480 DT et un résultat de la période de 814.436 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Mars 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 2.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Mars 2020, 19,91% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,09% au-deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 71.460.591 DT au 31 Mars 2020, et représente une quote-part de 80,06% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,06% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

		Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>					
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	3.1	<u>70 462 155,945</u>	<u>92 236 206,574</u>	<u>69 376 452,571</u>
a-	Action et valeurs assimilées		4 424 180,402	3 694 883,339	2 103 300,656
b-	Obligations et valeurs assimilées		66 037 975,543	88 541 323,234	67 273 151,915
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>18 767 298,069</u>	<u>2 947 928,465</u>	<u>15 635 939,221</u>
a-	Placements monétaires	3.2	998 435,067	0,000	0,000
b-	Disponibilités	3.3	17 768 863,002	2 947 928,465	15 635 939,221
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	3.4	38 025,630	8 738,864	47 826,798
TOTAL ACTIF			89 267 479,644	95 192 873,903	85 060 218,590
<u>PASSIF</u>					
<u>PA1</u>	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	3.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>PA2</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>185 696,081</u>	<u>194 764,360</u>	<u>137 845,593</u>
a-	Opérateurs créditeurs		185 696,081	194 764,360	137 845,593
<u>PA3</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.7	<u>131 456,054</u>	<u>87 714,807</u>	<u>145 142,562</u>
a-	Autres créditeurs divers		131 456,054	87 714,807	145 142,562
TOTAL PASSIF			317 152,135	282 479,167	282 988,155
<u>ACTIF NET</u>					
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	3.8	<u>83 264 847,044</u>	<u>90 168 378,919</u>	<u>79 970 371,712</u>
<u>CP2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.9	<u>5 685 480,465</u>	<u>4 742 015,817</u>	<u>4 806 858,723</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 001 779,565	3 915 203,311	-719,209
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		683 700,900	826 812,506	4 807 577,932
ACTIF NET			88 950 327,509	94 910 394,736	84 777 230,435
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			89 267 479,644	95 192 873,903	85 060 218,590

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.1</u>	<u>808 549,628</u>	<u>1 145 676,158</u>	<u>4 368 519,642</u>
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.2</u>	<u>198 220,714</u>	<u>105 091,146</u>	<u>217 279,993</u>
Total des revenus des placements		<u>1 006 770,342</u>	<u>1 250 767,304</u>	<u>4 585 799,635</u>
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.10</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-102 263,246</u>
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.11</u>	<u>-213 346,304</u>	<u>-236 886,442</u>	<u>-812 009,569</u>
Revenu net des placements		793 424,038	1 013 880,862	3 671 526,820
<u>Autres charges</u>	<u>3.12</u>	<u>-33 520,990</u>	<u>-35 746,928</u>	<u>-128 188,563</u>
Résultat d'exploitation		759 903,048	978 133,934	3 543 338,257
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-76 202,148</u>	<u>-151 321,428</u>	<u>1 264 239,675</u>
Sommes distribuables de la période		683 700,900	826 812,506	4 807 577,932
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>76 202,148</u>	<u>151 321,428</u>	<u>-1 264 239,675</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		<u>43 693,255</u>	<u>30 244,938</u>	<u>89 064,740</u>
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>10 839,216</u>	<u>24 714,784</u>	<u>-63 176,999</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-101,549</u>
Résultat net de la période		814 435,519	1 033 093,656	3 569 124,449

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>814 435,519</u>	<u>1 033 093,656</u>	<u>3 569 124,449</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>759 903,048</u>	<u>978 133,934</u>	<u>3 543 338,257</u>
<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>43 693,255</u>	<u>30 244,938</u>	<u>89 064,740</u>
<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>10 839,216</u>	<u>24 714,784</u>	<u>-63 176,999</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-101,549</u>
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 533 568,002</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>3 358 661,555</u>	<u>-15 052 745,356</u>	<u>-23 188 372,447</u>
<u>Souscriptions</u>	<u>111 639 452,739</u>	<u>97 273 992,915</u>	<u>403 340 633,944</u>
<u>Capital</u>	<u>107 506 351,932</u>	<u>93 166 149,856</u>	<u>395 192 800,380</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-2 473 787,534</u>	<u>-350 994,689</u>	<u>-6 352 156,482</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>6 606 888,341</u>	<u>4 458 837,748</u>	<u>14 499 990,046</u>
<u>Rachats</u>	<u>-108 280 791,184</u>	<u>-112 326 738,271</u>	<u>-426 529 006,391</u>
<u>Capital</u>	<u>-104 186 295,957</u>	<u>-107 496 546,595</u>	<u>-418 039 437,842</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>2 393 674,420</u>	<u>399 815,748</u>	<u>4 748 384,587</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-6 488 169,647</u>	<u>-5 230 007,424</u>	<u>-13 237 953,136</u>
Variation de l'actif net	4 173 097,074	-14 019 651,700	-24 152 816,000
<u>Actif net</u>			
<u>En début de période</u>	<u>84 777 230,435</u>	<u>108 930 046,435</u>	<u>108 930 046,435</u>
<u>En fin de période</u>	<u>88 950 327,509</u>	<u>94 910 394,736</u>	<u>84 777 230,435</u>
<u>Nombre d'actions</u>			
<u>En début de période</u>	<u>823 367</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 054 042</u>
<u>En fin de période</u>	<u>856 755</u>	<u>909 929</u>	<u>823 367</u>
Valeur liquidative	103,822	104,305	102,964
Taux de rendement annualisé	3,34%	3,77%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2020 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	4 424 180,402
Obligations	2	14 436 989,465
Bons de trésor assimilable	3	51 600 986,078
Total		70 462 155,945

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2020	En % de l'actif net
AMEN TRESOR SICAV	14 036	1 510 114,933	1 511 578,948	1,70%
SICAV AMEN	17 174	779 991,558	780 060,254	0,88%
TUNISIE SICAV	11 152	2 000 133,504	2 132 541,200	2,40%
TOTAL		4 290 239,995	4 424 180,402	4,97%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2020	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	200 000,000	204 272,000	0,23%	
ABSUB2016-111	5 000	200 000,000	204 272,000	0,23%	
AB 2009 CA	18 000	599 976,000	613 123,200	0,69%	
AB 2009 CB	13 000	433 316,000	447 792,800	0,50%	
AB 2011-1	20 000	400 000,000	410 032,000	0,46%	
AB 2011-1VAR	20 000	400 000,000	413 904,000	0,47%	
AB 2012 B	60 000	1 800 000,000	1 867 872,000	2,10%	
AB 2012 BB	10 000	300 000,000	311 312,000	0,35%	
AB2008 TA	25 000	666 628,664	696 548,665	0,78%	
AB2008 TAA	40 000	1 066 610,600	1 114 482,600	1,25%	
AB2008 TB	15 000	675 000,000	707 640,000	0,80%	
ATB 2009 TB1	5 000	250 000,000	259 872,000	0,29%	
ATL 2013-2TF	10 000	200 000,000	204 344,000	0,23%	
ATL 2016-1 C	2 000	160 000,000	167 561,600	0,19%	
ATILESG15-2A	5 000	100 000,000	101 648,000	0,11%	
ATTIJ 2017	4 000	240 000,000	251 878,400	0,28%	
ATTIJ 2017	10 000	600 000,000	629 696,000	0,71%	
BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BNA 2009	10 000	333 320,000	347 480,000	0,39%	
BNA 20091	10 000	333 320,000	347 480,000	0,39%	
BTE 2011/B	5 000	300 000,000	302 132,000	0,34%	
CIL 2013/1B	5 000	100 000,000	101 856,000	0,11%	
CIL 2015/2	10 000	200 000,000	205 152,000	0,23%	
HL 2013/2B	7 500	150 000,000	150 798,000	0,17%	
HL 2016/1	5 000	200 000,000	209 296,000	0,24%	
HL 2016-1	10 000	400 000,000	418 592,000	0,47%	
SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	50 000,000	0,06%	
TL 2013/2	2 000	40 000,000	40 372,800	0,05%	
TL SUB 2016	2 500	200 000,000	201 066,000	0,23%	
TLG 2016-1 B	5 000	400 000,000	424 528,000	0,48%	
ATTIJ LEASING 2017-1	5 250	315 000,000	320 388,600	0,36%	
UIB 2009/1C	16 000	800 000,000	826 496,000	0,93%	
UIB 2011/B	15 000	900 000,000	927 144,000	1,04%	
UIB 2011-1BB	5 000	300 000,000	309 048,000	0,35%	
UIBSUB2016	16 000	640 000,000	648 908,800	0,73%	
TOTAL		16 003 171,264	14 436 989,465	16,24%	

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Mars 2020 à 12 KDT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2020	En % de l'actif net
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690,000	13 239 810,218	14,88%
BTA 5.50% 10/2020A	3 000	2 993 370,000	3 054 320,820	3,43%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	4 000	3 912 240,000	4 080 220,110	4,59%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)B	3 213	3 207 537,900	3 300 159,052	3,71%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS) E	7 787	7 787 000,000	8 028 508,317	9,02%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 063 278,689	4,57%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	504 409,836	0,57%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	504 779,836	0,57%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	505 209,836	0,57%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	504 994,836	0,57%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	1 010 179,672	1,14%
BTA13042028	1 000	915 000,000	966 984,640	1,09%
BTA290327	3	2 775,000	2 776,302	0,00%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	11 835 353,914	13,30%
TOTAL		50 363 276,100	51 600 986,078	58,00%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations	204 886,800	521 139,564	1 784 810,683
Dividendes	0,000	0,000	111 427,473
Revenus des BTA	603 662,828	624 536,594	2 472 281,486
TOTAL	808 549,628	1 145 676,158	4 368 519,642

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est de 998.435,067 DT au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD100420	AMEN BANK	1 000 000,000	10/04/2020	1 738,436	998 261,564	998 435,067	7,84%	1,12%
TOTAL		1 000 000,000		1 738,436	998 261,564	998 435,067		1,12%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Certificats de dépôt	173,503	28 827,830	28 827,830
Revenus de Comptes Rémunérés	66 000,000	35 440,627	139 724,184
Revenus des Pensions Livrées	132 047,211	40 822,689	48 727,979
TOTAL	198 220,714	105 091,146	217 279,993

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2020 à 17 768 863,002 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	17 768 863,002	19,97%
TOTAL	17 768 863,002	19,97%

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Intérêt courus /compte rémunéré	35 430,562	8 738,864	47 826,798
Intérêts intercalaires à recevoir	2 595,068	0,000	0,000
Total	38 025,630	8 738,864	47 826,798

3.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31-03-2020.

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Gestionnaire	19 924,543	23 169,708	16 071,351
Dépositaire	165 771,538	171 594,652	121 774,242
Total	185 696,081	194 764,360	137 845,593

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Retenue à la Source	98 931,204	71 811,186	119 322,053
Jetons de Présence	23 555,022	5 500,000	18 391,956
TCL	1 000,000	1 135,729	1 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	0,000
CMF	7 969,828	9 267,892	6 428,553
Total	131 456,054	87 714,807	145 142,562

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2019	79 970 371,712
Souscriptions	107 506 351,932
Rachats	-104 186 295,957
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 050 000,000
VDE/titres.Etat	78 285,000
VDE / titres OPCVM	133 940,407
+/- V réal/ titres OPCVM	10 839,216
+/- V report/oblig.société	2 010 000,000
+/- V report/titres.Etat	-25 365,000
+/- V report/titres OPCVM	-103 167,152
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-2 473 787,534
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	2 393 674,420
Capital au 31-03-2020	83 264 847,044

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2020 au 31-03-2020 s'élève à 4.173.097,074 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31-03-2020 est de 856 755 contre 823 367 au 31-12-2019.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	996
Nombre d'actionnaires entrants	14
Nombre d'actionnaires sortants	-28
Nombre d'actionnaires au 31-03-2020	982

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-03-2020 s'élèvent à 5.685.480,465 DT contre 4.806.858,723 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 001 779,565	3 915 203,311	-719,209
Résultat d'exploitation	759 903,048	978 133,934	3 543 338,257
Régularisation du résultat d'exploitation	-76 202,148	-151 321,428	1 264 239,675
Total	5 685 480,465	4 742 015,817	4 806 858,723

3.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique est nul au 31-03-2020.

3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	61 140,862	68 994,667	234 077,450
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	144 767,942	160 454,275	548 182,119
Total	213 346,304	236 886,442	812 009,569

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance du CMF	24 456,345	27 651,775	93 684,891
Sces bancaires et assimilés	1 922,773	608,887	1 414,964
TCL	2 141,872	2 286,266	8 888,708
Jetons de présence	5 000,000	5 200,000	24 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	200,000
Total	33 520,990	35 746,928	128 188,563

4. Autres informations

La fin du premier trimestre 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

Actuellement, l'estimation définitive de son impact financier éventuel sur la situation financière de l'Amen première Sicav ne peut être faite.

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 94.296.603 Dinars , un actif net de 93.748.326 Dinars et un bénéfice de la période de 1.291.141 Dinars.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 31 Mars 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre opinion avec réserve

La SICAV BH OBLIGATAIRE a constaté au cours du 1^{er} trimestre 2020 une provision pour dépréciation sur l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » pour un montant de 50.000 Dinars.

Comme expliqué au niveau de la note aux états financier 3-5, une erreur d'imputation a été commise lors de la comptabilisation de cette provision qui consiste à débiter le compte de produit « Revenus des obligations et valeurs assimilées échus » pour le montant de la provision au lieu du compte de capital « Moins-Value potentielle sur obligations ».

Cette erreur a pour effet de majorer la rubrique « CP 1-Capital » au niveau du bilan et la rubrique « Variation des +/- valeurs potentielles sur titres » au niveau de l'Etat de Résultat et de l'Etat de variation de l'actif net pour un montant de **50.000** Dinars, et de minorer la rubrique « CP 2 - Sommes distribuables » au niveau du bilan, la rubrique « PR 1 - Revenus du portefeuille – titres » au niveau de l'Etat de résultat, et la rubrique « a - Résultat d'exploitation » au niveau de l'Etat de variation de l'actif net pour le même montant.

Cette erreur qui a été corrigée par la SICAV BH OBLIGATAIRE en date du 04 Mai 2020 n'a aucun impact sur la valeur liquidative au 31 mars 2020.

Opinion avec réserve

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV BH OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

Autres obligations légales et réglementaires

- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie :
 - 10,34% de son actif en titres émis ou titres garantis par « AMEN BANK »,
 - 13,40% de son actif en titres émis ou titres garantis par « BNA »,
 - 10,02% de son actif en titres émis ou titres garantis par « ATL »,

Ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 25,66% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 5 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31/03/2020
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	69 930 457	85 099 466	73 109 264
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 323 969	5 050 393	4 154 924
b - Obligations et Valeurs assimilées		65 606 488	80 049 073	68 954 340
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		24 199 198	23 825 313	10 545 552
a - Placements monétaires	3-3	-	4 728 373	3 495 005
b - Disponibilités		24 199 198	19 096 940	7 050 547
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	166 948	104	54 708
TOTAL ACTIF		94 296 603	108 924 883	83 709 524
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	101 487	124 902	107 553
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	446 790	443 858	435 568
TOTAL PASSIF		548 277	568 760	543 121
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-6	87 275 258	101 178 767	78 496 735
CP 2 - Sommes distribuables		6 473 068	7 177 356	4 669 668
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 188 254	5 669 194	752
b - Sommes distribuables de la période		1 284 814	1 508 161	4 668 916
ACTIF NET		93 748 326	108 356 123	83 166 403
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		94 296 603	108 924 883	83 709 524

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2020

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 027 060	1 262 515	4 740 414
a - Dividendes		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 027 060	1 262 515	4 740 414
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	343 696	459 123	1 728 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 370 756	1 721 638	6 468 536
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	100 297	123 722	465 946
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 270 459	1 597 916	6 002 590
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	37 928	40 027	161 687
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 232 531	1 557 889	5 840 903
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		52 283	-49 728	-1 171 987
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 284 814	1 508 161	4 668 916
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-52 283	49 728	1 171 987
* Variation des +/- values potentielles sur titres		58 610	18 005	121 566
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	57 142	103 915
* Frais de négociation des titres		-	-	-2 266
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 291 141	1 633 036	6 064 119

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2020

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 232 531	1 557 889	5 840 903
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	58 610	18 005	121 566
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	57 142	103 915
d - Frais de négociation de titres	-	-	-2 266
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	5 351 668
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	23 644 574	16 560 337	93 572 118
* Capital	22 448 600	15 839 900	90 558 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-287 626	-240 353	-1 297 185
* Régularisation des sommes distrib.	1 483 600	960 790	4 311 102
b - Rachats	14 353 792	15 880 843	117 161 759
* Capital	13 615 000	15 135 800	112 996 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-173 939	-226 601	-1 595 432
* Régularisation des sommes distrib.	912 731	971 644	5 760 991
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 581 923	2 312 530	-22 877 190
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	83 166 403	106 043 593	106 043 593
b - En fin de période	93 748 326	108 356 123	83 166 403
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	795 431	1 019 811	1 019 811
b - En fin de période	883 767	1 026 852	795 431
VALEUR LIQUIDATIVE	106,078	105,523	104,555
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,84%	6,00%	5,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

Présentation de la SICAV BH Obligataire :

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 14 avril 1997.

1- Référentiel d'élaboration des états financiers:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués:

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que «somme non distribuable». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **69 930 457** Dinars, contre un solde de **85 099 466** Dinars au 31/03/2019. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2020 se détaillent ainsi:

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2020	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<i>Obligations de sociétés</i>		63 338 476,550	65 606 487,386	69,57%	69,98%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	666 120,000	680 731,290	0,72%	0,73%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	499 558,846	517 002,575	0,55%	0,55%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	166 055,186	171 869,762	0,18%	0,18%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 599 657,143	1 664 620,706	1,77%	1,78%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	800 000,000	820 053,334	0,87%	0,87%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 399 895,000	1 456 738,118	1,54%	1,55%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	1 600 000,000	1 634 161,311	1,73%	1,74%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	2 400 000,000	2 451 934,426	2,60%	2,62%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 763 806,050	3,99%	4,01%	-
ATL 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 254 152,131	1,33%	1,34%	BBB
ATL 2013/1	10 000	200 000,000	210 255,738	0,22%	0,22%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000,000	102 171,803	0,11%	0,11%	BBB
ATL 2016-1	30 000	2 400 000,000	2 513 429,508	2,67%	2,68%	BBB
ATL 2017-1	50 000	4 000 000,000	4 011 625,206	4,25%	4,28%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	800 000,000	845 429,110	0,90%	0,90%	BB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	514 504,918	0,55%	0,55%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	200 000,000	204 981,857	0,22%	0,22%	-
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	200 000,000	211 462,295	0,22%	0,23%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	80 000,000	81 319,519	0,09%	0,09%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	1 600 000,000	1 668 301,639	1,77%	1,78%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	200 000,000	200 972,493	0,21%	0,21%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	400 000,000	401 995,836	0,43%	0,43%	BB+
BH 2009	75 000	2 880 050,000	2 910 744,820	3,09%	3,10%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	426 000,000	443 602,413	0,47%	0,47%	-

BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	284 000,000	300 620,130	0,32%	0,32%	-
BH SUB 2015	5 000	100 000,000	104 981,857	0,11%	0,11%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	4 000 000,000	4 298 254,654	4,56%	4,58%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	56 000,000	60 175,565	0,06%	0,06%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	6 000	480 000,000	480 626,865	0,51%	0,51%	-
BNA SUB 2009	25 000	832 800,000	868 174,426	0,92%	0,93%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 205 293,989	4,46%	4,49%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	2 400 000,000	2 523 176,394	2,68%	2,69%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	800 000,000	840 397,604	0,89%	0,90%	-
BNA SUB 2018-1 TV	50 000	4 000 000,000	4 201 988,022	4,46%	4,48%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	70 000,000	72 571,360	0,08%	0,08%	-
BTK 2009 (C)	15 000	499 500,000	502 798,098	0,53%	0,54%	-
CIL 2015-1	5 000	100 000,000	104 865,902	0,11%	0,11%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	60 000,000	61 545,050	0,07%	0,07%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	200 000,000	201 508,197	0,21%	0,21%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	180 000,000	188 342,558	0,20%	0,20%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	200 000,000	210 524,590	0,22%	0,22%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	337 500,000	353 546,066	0,37%	0,38%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	200 000,000	203 286,339	0,22%	0,22%	B+
HL 2013/2	5 000	100 000,000	100 530,164	0,11%	0,11%	BB
HL 2014-1	6 000	240 000,000	246 301,377	0,26%	0,26%	BB-
HL 2015-1	10 000	200 000,000	211 343,825	0,22%	0,23%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	100 000,000	102 159,913	0,11%	0,11%	B
HL 2015-2	5 000	100 000,000	100 067,069	0,11%	0,11%	BB
HL 2016-1	20 000	800 000,000	837 188,197	0,89%	0,89%	BB
HL 2016-2	20 000	1 600 000,000	1 634 316,940	1,73%	1,74%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	200 000,000	201 705,574	0,21%	0,22%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	400 000,000	403 500,328	0,43%	0,43%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 517 852,459	1,61%	1,62%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	600 000,000	640 244,160	0,68%	0,68%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	800 000,000	853 658,880	0,91%	0,91%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	360 000,000	386 864,889	0,41%	0,41%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	1 600 000,000	1 719 399,505	1,82%	1,83%	BB
SERVICOM 2016 (*)	5 000	350 000,000	350 000,038	0,37%	0,37%	CCC+
STB 2008/1	5 000	156 250,375	166 126,865	0,18%	0,18%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	666 000,000	666 696,290	0,71%	0,71%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	5 000	500 000,000	513 729,172	0,54%	0,55%	-
TL 2014-2	10 000	400 000,000	407 365,245	0,43%	0,43%	BBB+
TL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 050 977,050	1,11%	1,12%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 009 499,454	1,07%	1,08%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	402 065,534	0,43%	0,43%	BB+
TLF 2019-1 (B) TF	7 500	750 000,000	803 321,311	0,85%	0,86%	BBB
TLF 2019-1(B) TF	4 000	400 000,000	428 438,033	0,45%	0,46%	BBB
TLF2019-1 (A) TV	7 500	750 000,000	797 992,826	0,85%	0,85%	BBB
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	999 090,000	1 030 220,696	1,09%	1,10%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	405 564,153	0,43%	0,43%	-
UNIFACTOR 2015	5 000	100 000,000	100 812,915	0,11%	0,11%	BB

<u>Titres des OPCVM</u>		4 061 560,200	4 323 969,250	4,59%	4,61%	
SICAV BHC	3 500	110 435,640	111 282,500	0,12%	0,12%	-
TUNISIE SICAV	22 030	3 951 124,560	4 212 686,750	4,47%	4,49%	-
Total Général		67 400 036,750	69 930 456,636	74,16%	74,59%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du premier trimestre 2020, **110 436** Dinars sous forme de titres des OPCVM.

Les sorties du portefeuille titres au cours du premier trimestre 2020 concernent le remboursement des obligations des sociétés échus pour un montant de **3 213450** Dinars, et le reclassement d'un montant de **50.000** Dinars se rapportant à l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » parmi les créances d'exploitation.

(*)Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième et sixième échéances de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019 et le 12 Août 2019, n'ont pas été réglé aux échéances convenus.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 100.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation sur l'échéance impayée du 12/02/2019 dont le montant en principal s'élève à 50.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a poursuivi des discussions en coordination avec l'ensemble des souscripteurs de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » avec les dirigeants de la Société « Servicom ». Ces échanges ont abouti à un accord de restructuration de cet emprunt validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance.

L'accord porte sur le rééchelonnement de la créance en principal sur des échéances allant du 12/12/2020 au 12/12/2024, et le rééchelonnement des intérêts courus sur des échéances allant du 12/12/2019 au 12/12/2024.

L'accord prévoit aussi le nantissement en premier rang des actions détenues par « Servicom » dans ses filiales « Servitrade SA » et « Servicom Industries SA » au profit des souscripteurs en garantie de remboursement de l'emprunt obligataire. Les actions nanties au profit de SICAV BH OBLIGATAIRE se rapportent à 33.333 actions dans le capital de la société « Servitrade SA » et 16.667 actions dans le capital de la société « Servicom Industries SA ». Le montant nominal de ces actions s'élève à 500.000 Dinars.

L'échéance du 12/12/2019, qui correspond à une fraction des intérêts courus du 12/08/2018 au 12/12/2019, et dont le montant net s'élève à 26 667 Dinars n'a pas été payée à la date convenue.

Considérant que l'échéance impayée du 12/12/2019 n'a pas été régularisée au cours du premier trimestre 2020, la SICAV BH OBLIGATAIRE a continué à comptabiliser l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » conformément à l'ancien échéancier. A ce titre, la SICAV BH OBLIGATAIRE a procédé au reclassement de la septième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévue initialement pour le 12 Février 2020, et dont le montant en principal s'élève à 50.000 Dinars, parmi la rubrique « Créances d'exploitations », et a constaté une provision pour dépréciation sur ce montant au cours du 1^{er} trimestre 2020.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 027 060** Dinars pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **1 262 515** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des obligations	1 027 060	1 258 416	4 736 316
Revenus des titres de l'Etat	0	4 099	4 099
Total	1 027 060	1 262 515	4 740 414

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2020 contre un solde de **4 728 373** Dinars au 31/03/2019.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **343 696** Dinars pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **459 123** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts des comptes à terme	265 955	332 242	1 192 196
Intérêts des billets de trésorerie	24 080	104 286	410 101
Intérêts des certificats de dépôt	53 661	22 595	125 825
Total	343 696	459 123	1 728 122

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **166 948** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Titres de créance échus(*)	162 345	104	50 104
Retenues à la source sur titres de créances	4 603	0	4 603
Total	166 948	104	54 708

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième et septième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 », considéré comme impayée par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 150.000 Dinars ont été reclassés parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 100.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassés parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

La provision pour dépréciation de la créance se rapportant à la septième échéance constatée au cours du 1^{er} trimestre 2020 pour un montant 50.000 Dinars a été comptabilisé par erreur par le débit du compte de produit « Revenus des obligations et valeurs assimilées échus » au lieu du compte « Moins-Value potentielle sur obligations ». Cette erreur a été corrigée par la SICAV BH Obligataire en date du 04 Mai 2020.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2020, se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019
Capital au 1 er Janvier		
Montant	78 496 735	100 413 272
Nombre de titres	795 431	1 019 811
Nombre d'actionnaires	972	1 073
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	22 448 600	15 839 900
Régul. des sommes non distribuables	-287 626	-240 353
Nombre de titres émis	224 486	158 399
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	13 615 000	15 135 800
Régul. des sommes non distribuables	-173 939	-226 601
Nombre de titres rachetés	136 150	151 358
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	58 610	18 005
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-	57142
Frais de négociation des titres	-	-
Capital au 31 Mars		
Montant	87 275 258	101 178 767
Nombre de titres	883 767	1 026 852
Nombre d'actionnaires	985	1 046

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **101 487** Dinars contre **124 902** Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	100 007	123 435	106 363
Rémunération du dépositaire à payer	1 480	1 467	1 190
Total	101 487	124 902	107 553

3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **446 790** Dinars contre **443 858** Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Jetons de présence	18 736	18 695	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 131	383 116	383 131
Etat retenues à la source	26	26	26
Honoraires commissaire aux comptes	34 303	32 478	27 807
Redevances CMF à payer	8 138	9 485	8 338
TCL à payer	2 273	-113(*)	1 089
Autres rémunérations	183	171	177
Total	446 790	443 858	435 568

(*) La SICAV BH OBLIGATAIRE n'a pas constaté de charge TCL depuis le début de 2019, afin d'apurer l'excédent de passif de la TCL qui s'élève au 31/12/2018 à 2668,829 Dinars.

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 190** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BH BANK, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculé conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 s'élève à **100 297** Dinars contre **123 722** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	100 007	123 435	464 746
Rémunération du dépositaire	290	287	1 200
Total	100 297	123 722	465 946

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre principalement la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent à **37 928** Dinars pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **40 027** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevances CMF	22 224	27 430	103 277
Honoraires commissaire aux comptes	6 468	6 424	26 054
Jetons de présence	3 736	3 695	15 000
Rémunération du Directeur Général	535	524	2 118
Autres impôts et taxes	200	200	200
TCL	4 765	0	13 268
Autres charges	0	1 754	1 771
Total	37 928	40 027	161 687

SICAV BH CAPITALISATION

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Février 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **4 892 223**, un actif net de D : **4 643 589** et un bénéfice de la période de D : **54 649**.

Responsabilité de la Direction

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 Mars 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2020, 41,05% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,05% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Mars 2020
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 547 610	2 828 838	3 077 215
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		234 717	221 351	231 343
b- Obligations et valeurs assimilées		2 312 893	2 607 487	2 845 872
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 328 133	1 735 532	1 651 946
a- Placements monétaires	3 - 2	320 077	-	-
b- Disponibilités		2 008 056	1 735 532	1 651 946
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	16 480	548	2 308
TOTAL ACTIF		4 892 223	4 564 918	4 731 469
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 4	9 715	8 282	8 168
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 5	238 919	248 473	244 797
TOTAL PASSIF		248 634	256 755	252 965
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 6	4 380 135	4 097 230 (*)	4 280 902
CP2 -Sommes capitalisables		263 454	210 933	197 602
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	3 - 7	202 449	180 962 (*)	-
a- 1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		197 602	181 606	-
a- 2 Régularisation du Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		4 847	(644)	-
b- Sommes capitalisables de la période		61 005	29 971	197 602
ACTIF NET		4 643 589	4 308 163	4 478 504
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 892 223	4 564 918	4 731 469

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de comparaison :
Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2020
(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	38 302	39 399	202 693
a- Dividendes		-	-	11 586
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		38 302	39 399	191 107
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	35 925	2 939	49 883
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		74 227	42 337	252 576
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	7 965	7 092	30 544
REVENU NET DES PLACEMENTS		66 262	35 245	222 032
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	5 720	5 196	21 523
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 542	30 049	200 509
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		463	(78)	(2 907)
Sommes capitalisables de la période		61 005	29 971	197 602
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(463)	78	2 907
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(9 493)	195 652	207 017
* +/- values réalisées sur cession des titres		3 600	(224 596)	(224 593)
* Frais de négociation des titres		-	(795)	(3 060)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		54 649	310	179 873

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2020

(Unité en TND)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>54 649</u>	<u>310</u>	<u>179 873</u>
a- Résultat d'exploitation	60 542	30 049	200 509
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(9 493)	195 652	207 017
c- +/- values réalisées sur cession de titres	3 600	(224 596)	(224 593)
d- Frais de négociation des titres	-	(795)	(3 060)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	110 436	-	200 606
* Capital	350 000	-	647 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(240 027)	-	(453 079)
* Régularisation des sommes capitalisables	463	-	6 285
b- Rachats	-	15 331	225 159
* Capital	-	50 800	719 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	-	(35 548)	(503 233)
* Régularisation des sommes capitalisables	-	78	9 192
VARIATION DE L'ACTIF NET	165 085	(15 021)	155 320
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	4 478 504	4 323 184	4 323 184
b- En fin de période	4 643 589	4 308 163	4 478 504
AN 5 - Nombre d'actions			
a- En début de période	142 538	143 256	143 256
b- En fin de période	146 038	142 748	142 538
VALEUR LIQUIDATIVE	31,797	30,180	31,420
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,81%	0,03%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Octobre 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la Banque de l'Habitat sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en «SICAV BH CAPITALISATION».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en «SICAV BH CAPITALISATION» et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2020	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :		2 252 523	2 312 893	47,28%	49,81%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	166 520	172 335	3,52%	3,71%	
ATB SUB 2017	2 500	250 000	250 920	5,13%	5,40%	
ATL SUB 2017	3 000	300 000	308 703	6,31%	6,65%	BB
BH 2009	5 000	192 003	194 050	3,97%	4,18%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	120 000	128 948	2,64%	2,78%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2,1%	550	44 000	44 057	0,90%	0,95%	
BNA SUB 2017-1	1 000	100 000	105 132	2,15%	2,26%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	240 000	242 654	4,96%	5,23%	
CIL 2017-1	2 000	120 000	125 562	2,57%	2,70%	BBB-
HL 2017-3	3 000	300 000	303 570	6,21%	6,54%	BB
TL 2017-1	3 000	300 000	315 293	6,44%	6,79%	BBB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	120 000	121 669	2,49%	2,62%	
Titres OPCVM :		226 003	234 717	4,80%	5,05%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	2 213	226 003	234 717	4,80%	5,05%	
Total Général		2 478 526	2 547 610	52,07%	54,86%	

3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **320 077** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% Actif	Banque
CAT 31/03/20-29/06/20 CUN (10,94%,90J)	320 000	320 077	6,54%	BH BANK
Total compte à terme	320 000	320 077	6,54%	

3-3 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **16 480** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Emprunt obligataire "BH SUB 2019-1" échus à encaisser	15 370	-	-
Autres créances	1 110	548	2 308
Total	16 480	548	2 308

3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **9 715** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	5 120	4 797	5 251
Rémunération du distributeur à payer	1 138	900	1 167
Rémunération du dépositaire à payer	3 457	2 585	1 750
Total	9 715	8 282	8 168

3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2020 à **238 919** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Jetons de présence	6 551	6 242	5 355
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	418	366	419
Etat retenues à la source	529	26	26
Honoraires CAC à payer	6 387	16 674	13 980
Rémunération du Directeur Général	182	171	176
TCL à payer	73	215	62
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Total	238 919	248 473	244 797

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2020 au 31-03-2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019	
Montant	4 280 902
Nombre de titres	142 538
Nombre d'actionnaires	157
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	350 000
Nombre de titres émis	3 500
Nombre d'actionnaire entrant	1
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaire sortant	-

<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 493)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	3 600
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisable	(244 874)
<u>Capital au 31-03-2020</u>	
Montant	4 380 135
Nombre de titres	146 038
Nombre d'actionnaires	158

3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-03-2020 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	200 509	(2 907)	4 847	202 449
Exercice en cours	60 542	-	463	61 005

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 la somme de 38 302 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Dividendes	-	-	11 586
Revenus des obligations & valeurs assimilées	38 302	39 399	191 107
Total	38 302	39 399	202 693

4-2 - Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 la somme de 35 925 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des placements à terme (Echus)	28 184	-	31 523
Intérêts sur comptes de dépôt (*)	7 741	2 939	18 360
Total	35 925	2 939	49 883

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH BANK.

4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 à 7 965 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	5 120	4 797	19 873
Rémunération du dépositaire (a)	1 707	1 395	6 421
Rémunération du distributeur (b)	1 138	900	4 250
Total	7 965	7 092	30 544

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH BANK, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an.

(b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH BANK de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

4-4- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 à 5 720 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevances CMF	1 138	1 066	4 416
Honoraires commissaires aux comptes	2 457	2 430	9 855
Jetons de présence	1 196	1 182	4 796
Rémunération du Directeur Général (*)	535	518	2 112
TCL	193	-	343
Autres charges	1	1	1
Contribution sociale de solidarité	200	-	-
Total	5 720	5 196	21 523

(*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $7\,965 / 4\,575\,841 = 0,17\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $5\,720 / 4\,575\,841 = 0,13\%$

6 -Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.En contrepartie de ces services, la BH BANK percevait une rémunération de 1000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.
- Le conseil d'administration de SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH BANK, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.